

STATEMENTS
AND
SPEECHES



DÉCLARATIONS
ET
DISCOURS

90/15

"DROITS DE LA PERSONNE ET DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE"

Notes pour un discours du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
à la Conférence internationale
sur les droits de la personne

Banff (Alberta)
le 11 novembre 1990

DROITS DE LA PERSONNE ET DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE

L'année dernière à la même date, les bureaux de scrutin fermaient en Namibie. C'était la première fois que ce pays faisait l'expérience de la démocratie. Et les résultats ont été concluants. L'Assemblée constituante élue à ce moment-là s'est attaquée à la rédaction de l'une des constitutions les plus progressistes au monde. Et la dernière colonie d'Afrique est finalement devenue indépendante. Cette expérience a été une victoire pour la Namibie, une réussite pour les Nations Unies, et elle a indiqué à l'Afrique australe que la démocratie pouvait être obtenue pacifiquement, si chacun se donnait la main.

Ce jour-là, les Berlinoises de l'Est et de l'Ouest célébraient dans la rue et grimpaient par-dessus l'obstacle qui les avait séparés. Le mur était devenu une porte. Le peuple s'était révélé plus fort que le fil barbelé, plus puissant que les dictateurs et la police secrète.

Et la semaine prochaine, les dirigeants de 34 pays assisteront à Paris à une réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui est directement liée à la chute du mur. Ce sommet est l'expression d'une Europe entière et prospère, d'une Europe où la démocratie et les droits de la personne ne sont plus des concepts qui divisent, mais une réalité qui unit.

Ces événements sont le point culminant d'une année fertile en réalisations extraordinaires. Nous n'avons jamais eu autant de raisons d'espérer que le respect des droits de la personne devienne la règle plutôt que l'exception dans le monde. Les sociétés qui se rallient à la démocratie n'ont jamais été si nombreuses - en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique; pour certaines il s'agit d'une première expérience, tandis que d'autres renouent avec la démocratie.

Mais il est trop tôt pour se reposer sur nos lauriers. Le processus ne fait que commencer. Dans certains pays, les murs sont tombés: les vrais murs et les murs de l'esprit. Il reste cependant à édifier de nouvelles structures. Il est plus facile de défaire que de construire. Si de nouveaux systèmes ne permettent pas d'améliorer rapidement les conditions de vie, la démocratie risque de porter le blâme et les droits de la personne pourraient être à nouveau menacés.

Et dans bien d'autres parties du monde, les murs sont toujours debout. Les divisions créées par le pouvoir et la pauvreté, qui privent les gens de leurs droits les plus fondamentaux, qui partagent les sociétés entre ceux qui mènent et

ceux qui souffrent. Des murs qui confinent des pans entiers de la société à une existence à peine digne de ce nom. Le fait que nous ayons gagné des batailles nous dit qu'il en reste encore bien d'autres à livrer, encore bien des victoires à déclarer.

Les événements en Europe de l'Est, en Amérique latine et en Asie nous ont fait réaliser que les droits de la personne et la démocratie ne sont pas des luxes, et qu'ils ne sont pas le fait de pays développés ou riches. Ce sont des conditions qui rendent possible la richesse.

Il est tentant pour certains de prétendre que les peuples et les gouvernements se sont ralliés à la démocratie et aux droits de la personne parce qu'ils ont jugé que leurs vieux systèmes étaient immoraux ou incohérents. J'estime que cette façon de voir est erronée. Ces sociétés ont rejeté d'autres systèmes et d'autres approches parce qu'ils ne fonctionnaient pas, parce qu'ils ne permettaient pas de «livrer la marchandise». Ils niaient au peuple la nourriture du corps et de l'esprit. Le défi consiste à faire en sorte que le nouveau système fonctionne mieux.

Les gouvernements des nouvelles démocraties admettront peut-être que les sociétés totalitaires s'auto-détruisent. Ils reconnaîtront peut-être que les systèmes qui condamnent la prospérité sont voués à la pauvreté. Ils savent peut-être que les sociétés qui nient les droits de la personne au nom de la paix sociale sont des sociétés où cette paix n'est qu'une trêve. Néanmoins, les citoyens de ces pays-là tireront d'autres conclusions si les nouvelles expériences ne fonctionnent pas non plus. Si le peuple est frustré, si la prospérité demeure une vaine promesse, si la démocratie ne fonctionne pas, il y a vraiment lieu de craindre le retour des vieilles méthodes, des vieux régimes.

L'essentiel, c'est que les droits de la personne et la démocratie soient perçus, non pas comme un changement de style, mais comme les composantes indispensables des sociétés qui fonctionnent, des sociétés qui sont stables et prospères. Autrement, les droits de la personne et la démocratie disparaîtront aussi rapidement qu'ils auront vu le jour.

Ceux d'entre nous qui viennent de sociétés où la prospérité repose sur la liberté et où la stabilité se fonde sur la démocratie ont l'obligation de prouver que ce que nous avançons est universel non seulement en théorie, mais aussi en pratique. Ils ont le devoir de prêter leur assistance, non pas en qualité de prédicateurs mais à titre de partenaires.

C'est à la fois une question d'attitude et de gestes à poser, en sachant quoi faire et quoi éviter.

Premièrement, il faut éviter le piège facile qui consiste à se poser en modèles. Nos sociétés se sont développées de la façon qu'elles l'ont fait pour des raisons particulières qui ont à voir avec l'histoire, la tradition et la culture. Nos démocraties ne nous ont pas été livrées sur des plateaux d'argent. Elles ont dû être cultivées. Et c'est pourquoi elles ont pris racine.

Par ailleurs, elles diffèrent considérablement l'une de l'autre. Entre la social-démocratie à la suédoise, les traditions de Westminster et le capitalisme sans entrave des États-Unis, il n'y a pas uniformité. Et nous ne pouvons espérer retrouver cette uniformité chez les autres.

Deuxièmement, il faut être patient et ne pas exiger tout de suite la perfection. Les démocraties naissantes ne seront pas parfaites dès le premier jour. Les droits de la personne ne seront pas respectés dès le départ avec la rigueur que nous aimerions tous voir. Cela ne signifie pas qu'il faille trouver des excuses ou fermer les yeux sur les abus. Cela signifie simplement qu'il faut avoir des attentes et des exigences réalistes.

Nous avons mis des siècles à arriver où nous en sommes. Nous ne pouvons demander aux autres de faire en quelques jours ce que nous avons réalisé au fil des décennies. Et il ne faut jamais oublier que la démocratie fait son chemin ici aussi, qu'aucun d'entre nous n'est parfait et que nous pouvons tous être victimes de la pauvreté, de l'intolérance, de la propagande et des préjugés.

Troisièmement, il faut aller au-delà des beaux discours. Il est facile d'encourager ou de dénigrer les autres. Il est plus difficile d'être un compagnon de route ou un ami. Lorsque des pays choisissent d'adhérer à des options que nous avons préconisées, nous devons les aider concrètement et sans lésiner sur les moyens à mettre en pratique ce que nous prêchons depuis si longtemps.

Un autre élément entre aussi en ligne de compte, à savoir quel concours nous pouvons apporter à ces pays. Il est maintenant admis, je crois, que les sociétés qui ne sont pas démocratiques ont peu de chances de se développer. Et le contraire s'applique également. Il est peu probable que les sociétés sous-développées deviennent démocratiques. Il nous faut donc agir en conséquence.

Cela veut dire que nous ne pouvons pas exiger la démocratie tout en ignorant le développement. Que nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'un peuple affectionne le scrutin lorsque son estomac crie famine. Une aide efficace au développement servira davantage à promouvoir la démocratie et les droits de la personne

que les remontrances des pays occidentaux. Ce n'est pas en construisant des édifices parlementaires ou en surveillant des élections que la démocratie s'installera. La démocratie et les droits de la personne doivent reposer sur la confiance et sur le développement.

Les instruments du développement sont donc ceux de la démocratie et du respect des droits de la personne. Apprendre à un peuple à lire, c'est l'aider à se développer et à faire un pas dans la voie de la démocratie. Enseigner à un peuple à devenir productif, c'est lui donner les armes nécessaires pour combattre la pauvreté, mais c'est aussi lui faire franchir un autre pas dans la voie du respect des droits de la personne. Aider les femmes à participer au développement, c'est permettre aux familles de devenir plus prospères, c'est rendre les sociétés plus équitables, mais c'est aussi faire obstacle aux préjugés et à l'iniquité.

Quatrièmement, il nous faut reconnaître que de nombreux facteurs interviennent dans le bon fonctionnement d'un système démocratique. Toutes les démocraties sont fondées sur l'autorité de la loi et son application juste et équitable. Le développement de la démocratie est tributaire de l'établissement d'institutions et de processus juridiques et c'est à ce niveau que les pays occidentaux peuvent apporter leur aide.

Par ailleurs, les démocraties doivent bénéficier de la liberté de la presse. Elles doivent pouvoir compter sur une fonction publique professionnelle et impartiale. Elles doivent également jouir de la liberté de parole et de la liberté de réunion. Aider à établir les institutions et à réunir les compétences nécessaires pour garantir le respect de ces droits fondamentaux est un aspect de l'aide au développement qui sert à mettre une démocratie sur pied.

Cinquièmement, nous devons nous pencher franchement sur les conditions auxquelles nous soumettons l'aide au développement. Ce n'est pas une question facile à traiter. Elle présente souvent le choix difficile à faire entre l'appui aux droits de la personne et la lutte contre la pauvreté. Je crois qu'un peuple ne devrait pas être puni pour un régime qu'il n'appuie pas et qui le punit déjà. Nous pouvons effectivement abhorrer un gouvernement et détester un régime en place, mais ce dégoût ne devrait pas nous indisposer à l'égard du peuple.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de limites. Il doit y avoir des normes fondamentales à ne pas mettre de côté. Les régimes en place doivent se rendre compte que la tolérance n'est pas absolue et que s'ils ont systématiquement recours à la cruauté pour gouverner, le reste du monde ne pourra faire autrement que de réagir.

L'aide au développement que le Canada accorde s'inscrit dans cette optique. Nous prenons en considération le bilan d'un pays en matière de droits de la personne avant de décider de l'ampleur et de la nature de l'aide que nous accorderons. Mais nous ne nous attendons pas à ce que les sociétés les plus répressives deviennent parfaites du jour au lendemain. Nous cherchons plutôt à déterminer les chances d'amélioration et nous évaluons les progrès faits chaque année.

Dans certains cas, plutôt que de mettre complètement fin à l'aide accordée, il nous arrivera de modifier le genre d'assistance. Si un régime donné viole les droits de la personne de façon systématique, flagrante et continue, nous couperons les liens avec ce régime, mais nous n'abandonnerons pas le peuple tant et aussi longtemps qu'il nous sera possible de rester en contact avec lui. Nous n'ajouterons pas à ses souffrances. Nous choisirons plutôt d'oeuvrer par l'intermédiaire d'organismes locaux - les églises et les organismes non gouvernementaux (ONG) - afin que les secours arrivent à destination sans pour autant venir en aide à ces gouvernements. J'admets que cette façon de procéder ne fonctionne pas toujours à merveille, mais je crois qu'elle est tout-à-fait correcte du point de vue moral.

Sixièmement, je pense qu'il nous faut éviter d'accorder de l'aide au développement comme s'il s'agissait d'une récompense. Ce sont pour des raisons bien tangibles que certaines sociétés réussissent plus rapidement que d'autres à mettre une démocratie en oeuvre et à assurer le respect des droits de la personne. Cela peut dépendre entre autres de leur niveau de développement. Si nous prenons la démocratie comme critère premier de l'aide au développement, nous pourrions nous retrouver en train de récompenser les riches et de punir les pauvres.

Septièmement, nous devons reconnaître qu'exiger la démocratie et préconiser un ajustement structurel peut présenter des contradictions. S'il est mal conçu et appliqué sans ménagements, l'ajustement structurel peut ébranler les bases de la démocratie et du respect des droits de la personne. Pour que les sociétés puissent vraiment s'épanouir sans connaître pour autant les effets d'une inflation destructrice, il faut un ajustement structurel. Mais il faudrait que nos institutions financières joignent leurs efforts à ceux des pays en développement afin que l'ajustement puisse garantir le maintien des fondations sociales sur lesquelles viendra s'appuyer la croissance.

Huitièmement, nous devons reconnaître l'importance primordiale du partenariat dans l'édification de la démocratie et le renforcement des droits de la personne. Tout comme il est impossible pour les démocraties de faire leur oeuvre si elles sont imposées, elles ne pourront être maintenues que si tous les éléments de la société sont mis à contribution. De même, les

gouvernements ne détiennent pas toutes les réponses. Il existe des ressources, des compétences et de l'expérience partout au sein de la société et il faut en tirer parti.

La solidarité au sein des sociétés peut être encouragée par des partenaires à l'étranger.

Voilà pourquoi le gouvernement du Canada a créé un organisme indépendant, le Centre international pour le développement de la démocratie et des droits de la personne à Montréal.

C'est aussi pour cette raison que nous insistons tant sur la démocratie et les droits de la personne au sein des organismes régionaux auxquels nous siégeons. En juin dernier, nous avons proposé la création d'un Groupe pour le développement de la démocratie au sein de l'Organisation des États américains (OÉA) afin de fournir des compétences et de l'aide aux pays en voie de démocratisation. La proposition a été acceptée. Par l'intermédiaire du Groupe d'évaluation de haut niveau du Commonwealth, nous tentons d'établir un organe analogue au sein du secrétariat du Commonwealth. Nous explorons de semblables possibilités pour La Francophonie et nous encourageons le Groupe d'experts sur la coopération judiciaire à promouvoir concrètement le respect des droits de la personne et le développement de la démocratie.

Ces organes régionaux peuvent apporter de l'aide sous une multitude de formes:

- faciliter les échanges d'information et de compétences;
- dresser un répertoire d'experts en systèmes et institutions démocratiques;
- mettre au point des normes et des procédures régionales pour les élections;
- envoyer des missions d'observateurs lors de la tenue d'élections;
- coopérer avec les autres organismes régionaux et multilatéraux;
- et encourager le dialogue sur les principes et les valeurs démocratiques au sein de ces régions.

En Europe, le Canada a pris les devants à la Conférence de la CSCE sur la dimension humaine à Copenhague en proposant de renforcer les engagements et les droits des minorités. Nous discutons actuellement de la création, au sein de la nouvelle structure de la CSCE, d'un bureau chargé de veiller à la tenue d'élections libres et à la présence d'institutions démocratiques. Nous avons également encouragé l'OTAN à mettre en place des programmes - y compris des bourses - qui lui permettront de partager ses expériences démocratiques avec ses anciens adversaires.

Nous avons en outre créé un Fonds de coopération politique dans le cadre de notre Programme d'assistance à l'Europe centrale et de l'Est. Ce fonds servira à accorder des subventions et des contributions visant à favoriser le dialogue et la coopération avec ces pays afin d'encourager les institutions démocratiques, le pluralisme politique, la règle de droit et le respect des droits de la personne.

Au cours de la dernière année seulement, le Canada a contribué à la tenue d'élections en Roumanie, en Bulgarie et en Tchécoslovaquie. Nous avons envoyé en Namibie des observateurs et une centaine d'agents de la GRC pour assurer la stabilité de ce pays dans son cheminement vers la démocratie. Nous aidons aussi le Bénin qui est en train de se défaire du totalitarisme. Nous avons accepté en principe de participer à une mission d'observateurs du Commonwealth au Guyana et avons envoyé, par l'intermédiaire du Commonwealth, des observateurs aux élections qui ont eu lieu en Malaisie le mois dernier. Nous avons participé aux efforts de l'OÉA et des Nations Unies au Nicaragua et nous travaillons avec ces deux organisations en vue des prochaines élections en Haïti. Enfin, nous sommes prêts à aider les Nations Unies à bâtir la démocratie dans le Sahara occidental et au Cambodge.

Ces activités ont trait aux élections. Mais nous dispensons d'autres genres d'aide à caractère moins logistique. En Afrique du Sud, nous tentons de contribuer à l'implantation d'une démocratie multiraciale. Les compétences canadiennes sont offertes à toutes les parties mais, question d'équilibre entre les forces en présence, nous fournissons une aide financière à la majorité noire pour des travaux de recherche, de consultation et d'élaboration en vue d'une constitution. Nous secondons également un projet de recherche de deux ans sur l'élaboration d'une constitution dans une Afrique du sud post-apartheid; c'est un professeur canadien de criminologie qui dirige le projet.

Il existe d'autres domaines où il convient de faire la promotion des droits de la personne et du développement démocratique.

L'alphabétisation en est un. Le fait de savoir lire et écrire permet de mieux participer à la vie politique et économique. Le Canada est déjà actif dans ce secteur et il continuera de l'être, notamment pour ce qui est des femmes et des enfants, qui sont les principales victimes de l'analphabétisme.

La liberté de presse offre un autre champ d'action. Une presse indépendante est un facteur important dans la lutte contre la corruption et les violations des droits de la personne et dans la défense de la liberté de presse et d'association. Par le passé, le Canada a accueilli des journalistes en provenance de nombreux pays en développement. J'estime qu'il y a place pour de

nouvelles initiatives dans ce domaine, entre autres en ce qui concerne les codes de déontologie, l'organisation d'une presse libre et le droit des médias.

Un troisième domaine d'intervention pourrait être la création de postes de protecteurs du citoyen. Cette institution offre aux citoyens un recours contre les abus juridiques. L'expérience du Canada en la matière pourrait certes intéresser d'autres pays.

Un quatrième domaine est celui de l'administration publique. Il est essentiel de pouvoir compter sur une fonction publique excellente, impartiale et bien formée qui veillera à l'application et au respect de la règle de droit, fondement même de la démocratie.

Mentionnons enfin la formation de la police. Le Canada a mis sur pied un programme unique en Namibie, où notre contribution à l'effort des Nations Unies a débouché sur une initiative visant à enseigner à la police namibienne des méthodes d'auto-formation. Une police professionnelle, qui connaît bien la loi, est un gage de respect de la démocratie et des droits de la personne.

Ce ne sont pas là des idées extraordinaires en soi et elles ne suffisent pas à transformer le despotisme en démocratie. Mais ce sont des petits pas dans la bonne direction. C'est de cette façon que l'on construit la démocratie et que l'on progresse. Ces étapes sont un outil de formation; elles permettent de bâtir des institutions et d'instaurer la confiance et, ce faisant, elles consolident la démocratie et garantissent davantage les droits de la personne.

Les démocraties ne sont pas pacifiques par définition. Cependant, les sociétés libres et développées sont moins susceptibles d'opter pour la guerre dans le cours normal des choses. Dans le village global où nous habitons, chacun a intérêt à réduire les occasions de conflit et à promouvoir la paix.

La guerre froide a faussé nos priorités et nous a amenés à négliger les problèmes mondiaux. Maintenant qu'elle est terminée, le monde peut enfin considérer la liberté et la justice pour tous comme un facteur de sécurité, et non pas comme un privilège réservé à quelques-uns.

La défense des droits de la personne et de la démocratie est au coeur de la politique étrangère du Canada. C'est un engagement qui correspond à la nature même de notre pays. Les Canadiens dénigrent parfois leurs propres réalisations. Mais ce que nous avons accompli ici est unique. Il faut le préserver et le faire partager. Nous avons bâti une communauté en invitant le

reste du monde à partager notre chance. Nous avons construit une démocratie avec des millions de gens qui ont fui la tyrannie pour choisir la liberté. Nous avons édifié une nation que Barbara Ward a déjà qualifiée de «premier pays à vocation internationale». Nous avons accompli cet exploit grâce à la tolérance, au compromis et à la compréhension. Et, sur le plan de la démocratie et des droits de la personne, nos réalisations, quoique imparfaites, font l'envie des autres.

Le monde extérieur reconnaît l'engagement du Canada envers la justice et les droits de la personne qui caractérise notre pays. Nelson Mandela le reconnaît, tout comme les «refuseniks» soviétiques, ainsi que les gouvernements de la Chine, du Sri Lanka, du Nicaragua, du Kenya et de Haïti. Nous maintiendrons et consoliderons notre détermination, car cet engagement définit nos valeurs et conforte notre volonté. Nous voulons un monde où la justice ne connaît pas de frontières et où les droits de la personne ne souffrent aucune exception.